Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Aval écluse de Courtaron	Rivière	Saint-Jean	87,350	87,520	Reuil-en-Brie, Chamigny, Luzancy

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en août 2025.

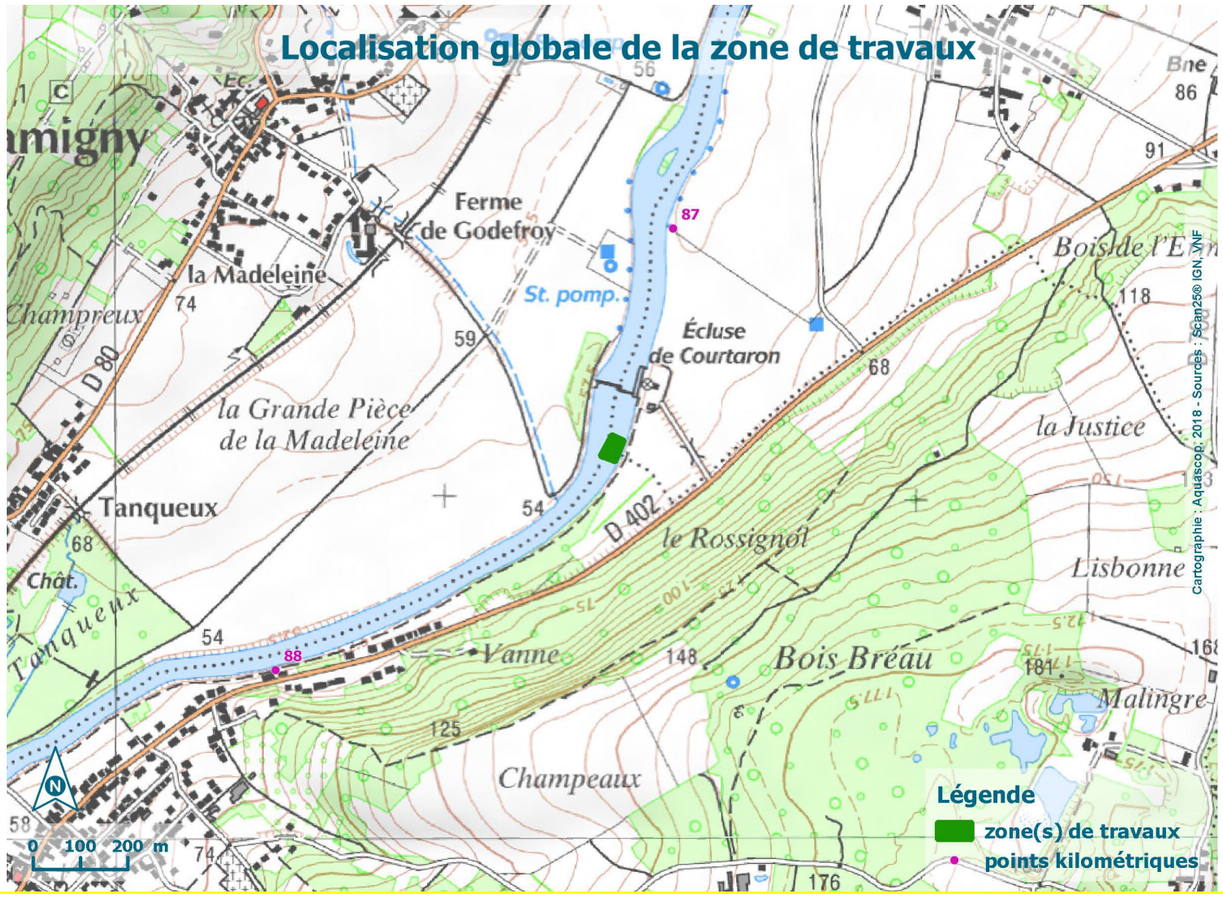
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
508	2023-RMA-PK 87,460	non	non dangereux	non	inertes

Prélèvements réalisés le 08/08/2023.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	x
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

PSS vallée de la Marne approuvé par décret du 13 juillet 1994 -

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR137	la Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourq (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	captage d'eau potable de Chamigny II (01558X0049)	superficiel	arrêté préfectoral n°11 DCSE EC 02
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Marne à La Ferté-sous-Jouarre (03109000), environ 4 km en aval. Les dernières données disponibles datent de 2014. Les espèces principales sont le chevesne, le goujon et l'ablette. Les espèces secondaires sont le barbeau, la bouvière, le gardon, la gremille, le hotu, la perche et la vandoise.

Type de berges :

Les berges sont constituées de perrés maçonnés fortement dégradés puis de berges naturelles avec présence de cavités.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur la Marne pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de rivière, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de la commune de Citry à La Ferté-sous-Jouarre.

Il est difficile de statuer pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés. La bouvière est toutefois présente dans le secteur.
La présence de frayères d'autres espèces est probable.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval écluse de Courtaron	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), la bouvière, le brochet, la loche de rivière et la vandoise

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

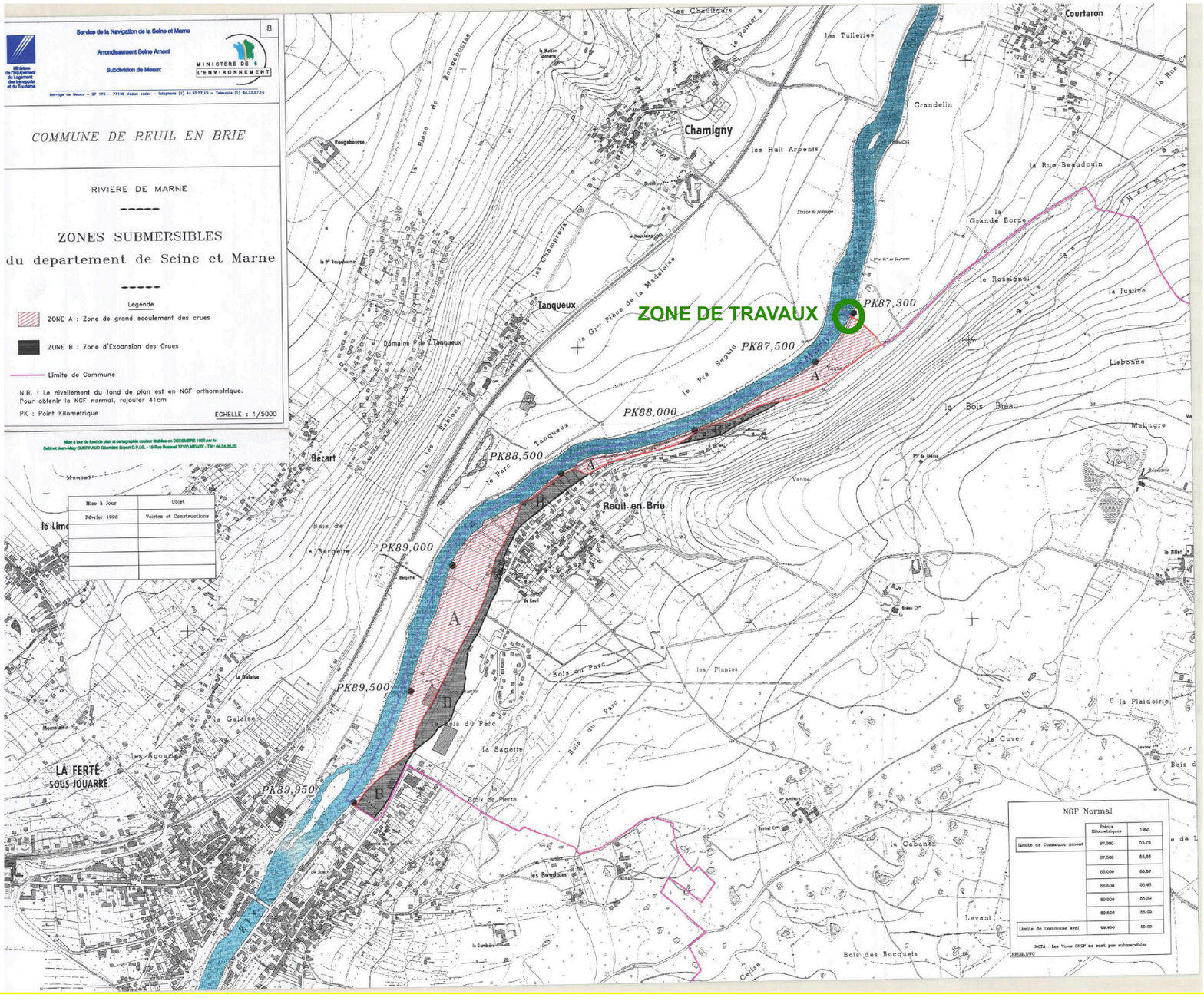
Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval écluse de Courtaron	possible	oui	non	oui

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale.

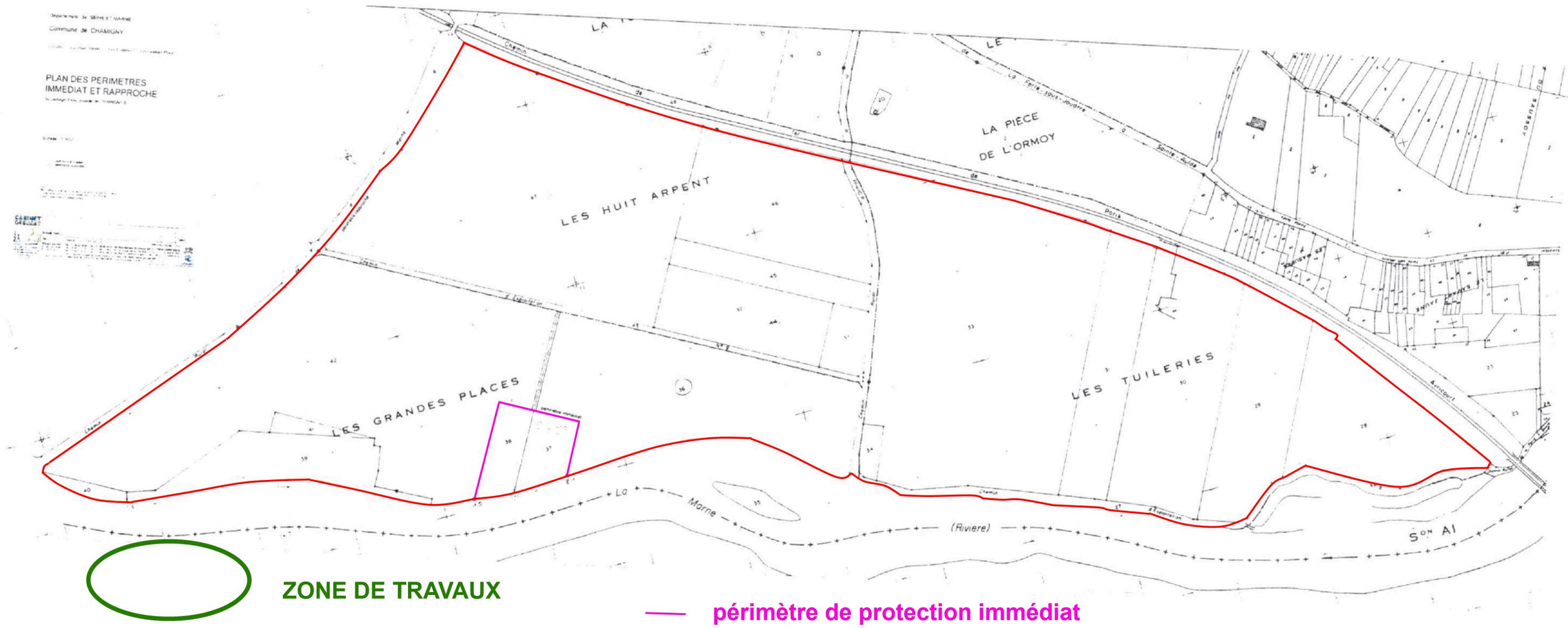
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/l	< 4 mg/l

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion ;
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin.

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	508

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	aval écluse de Mont Saint Père	Rivière	bief d'azy	42,500	42,650	Mont-Saint-Père, Fossoy

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en août 2025.

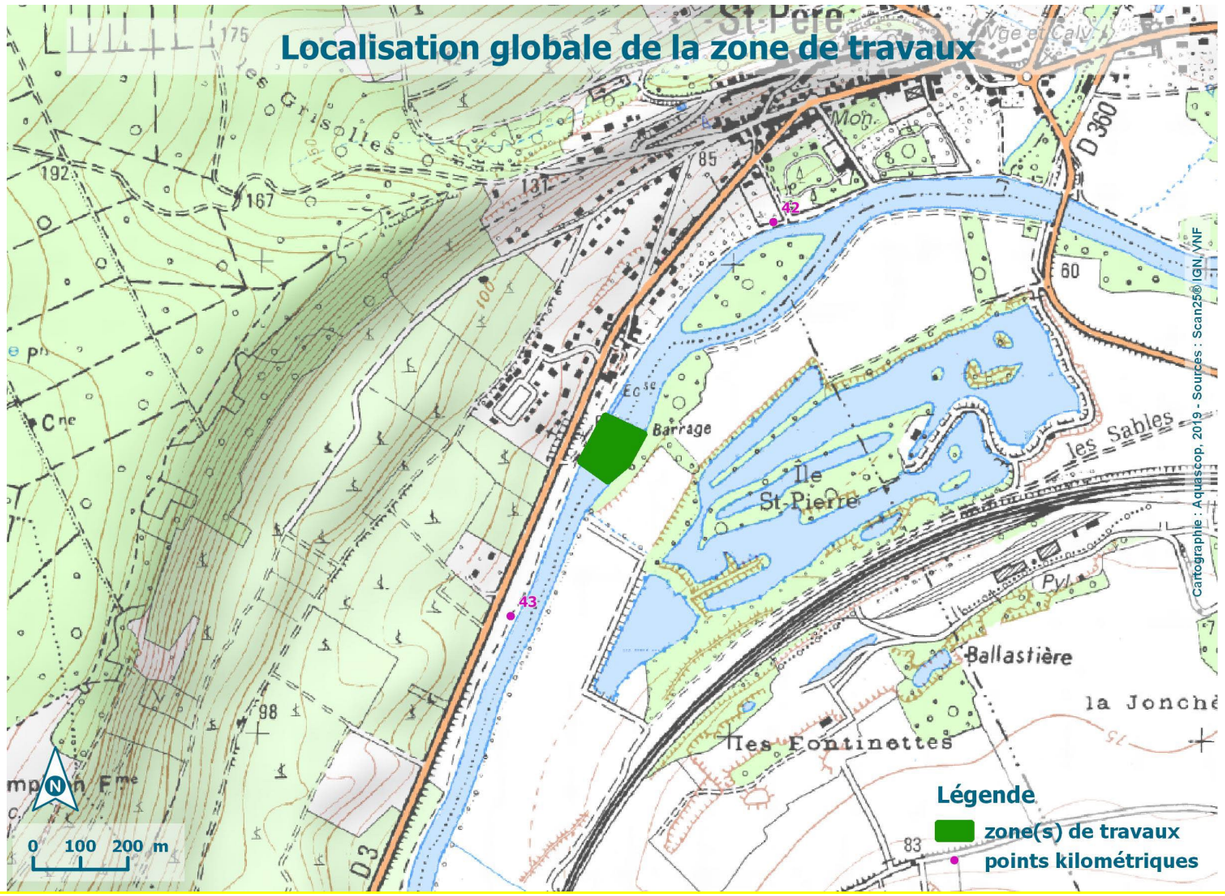
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

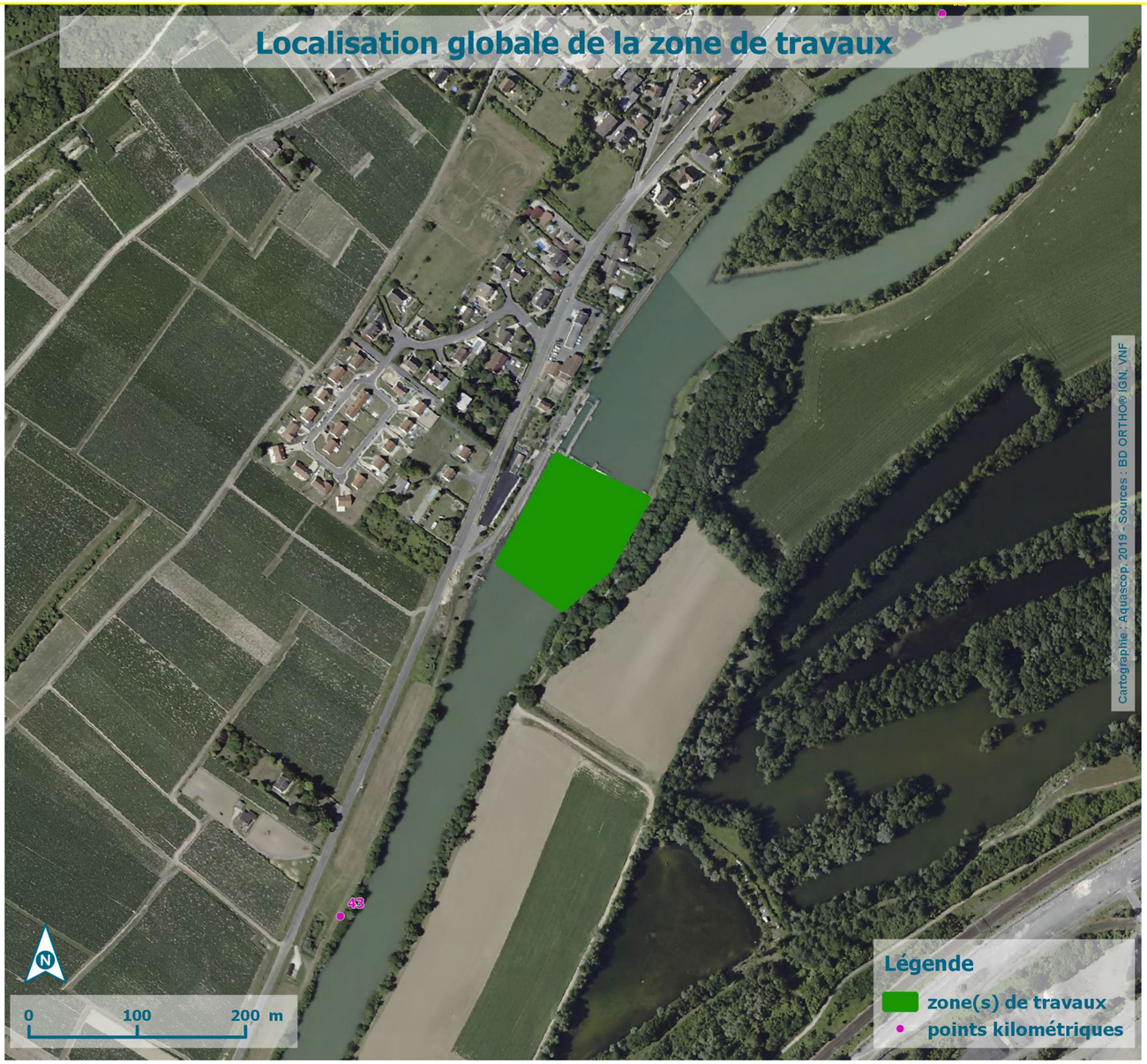
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
444	2023-RMA-PK 42,575	non	non dangereux	non	Inertes

Prélèvements réalisés le 08/08/2023.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	x
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
  02DDT20070006 - PPR - Débordement de la Marne -
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR137	la Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourq (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Marne (03108098 - LA MARNE A AZY-SUR-MARNE 1), environ 15 km en aval. Les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016 :
- Espèces principales : l'ablette, le gardon, la bouvière et la perche ;
- Espèces secondaires : le chevesne, le goujon, la perche soleil et la vandoise.

L'anguille et la loche de rivière sont également présentes, mais de manière plus accessoires.

Type de berges :

Les berges sont constituées de perrés.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Arrêté préfectoral de l'Aisne (02) fixant la liste des frayères à titre réglementaire (article R. 432-1 du Code de l'Environnement) mentionne que la rivière Marne est susceptible d'abriter des frayères à brochets sur l'ensemble du département.
Le site de dragage n'est pas considéré comme favorable à la fraie du brochet du fait de la nature des berges, mais cela reste hypothétique et ne présage pas de la configuration des berges plus à l'aval et de la présence de connexion avec d'éventuelles annexes hydrauliques. Nous considérons donc comme possible la présence de frayère à brochet. Pour les autres espèces, il est difficile de se prononcer sur la présence de frayère.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
aval écluse de Mont Saint Père	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	220420025 - MASSIFS FORESTIERS, VALLÉES ET COTEAUX DE LA BRIE PICARDE
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Oui	220120041 - RÉSEAU DE FRAYÈRES À BROCHET DE LA MARNE
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), bouvière, brochet, loche de rivière, vandoise

Synthèse des enjeux écologiques et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
aval écluse de Mont Saint Père	Possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence avérée d'espèces de poissons protégées et/ou menacées et de la présence de 2 ZNIEFF.

La zone de travaux est comprise dans l'enveloppe de la ZNIEFF « MASSIFS FORESTIERS, VALLÉES ET COTEAUX DE LA BRIE PICARDE » ; cette ZNIEFF de type 2 intègre un ensemble de milieux variés, naturels ou anthropisés, le lit des rivières (dont la marne) ne représentant que 5% des habitats déterminants. Parmi les espèces animales déterminantes, une proportion secondaire peut être associée à la Marne elle-même (peu d'oiseaux d'eau notamment, exceptés le Râle d'eau et la Marouette ponctuée) ; la faune piscicole (tous milieux aquatiques confondus) y est cependant considérée comme remarquable (inventaire mentionnant la présence de truite – reproductrice dans la ZNIEFF, chabot, brochet, lote de rivière, anguille et lamproie de Planer).

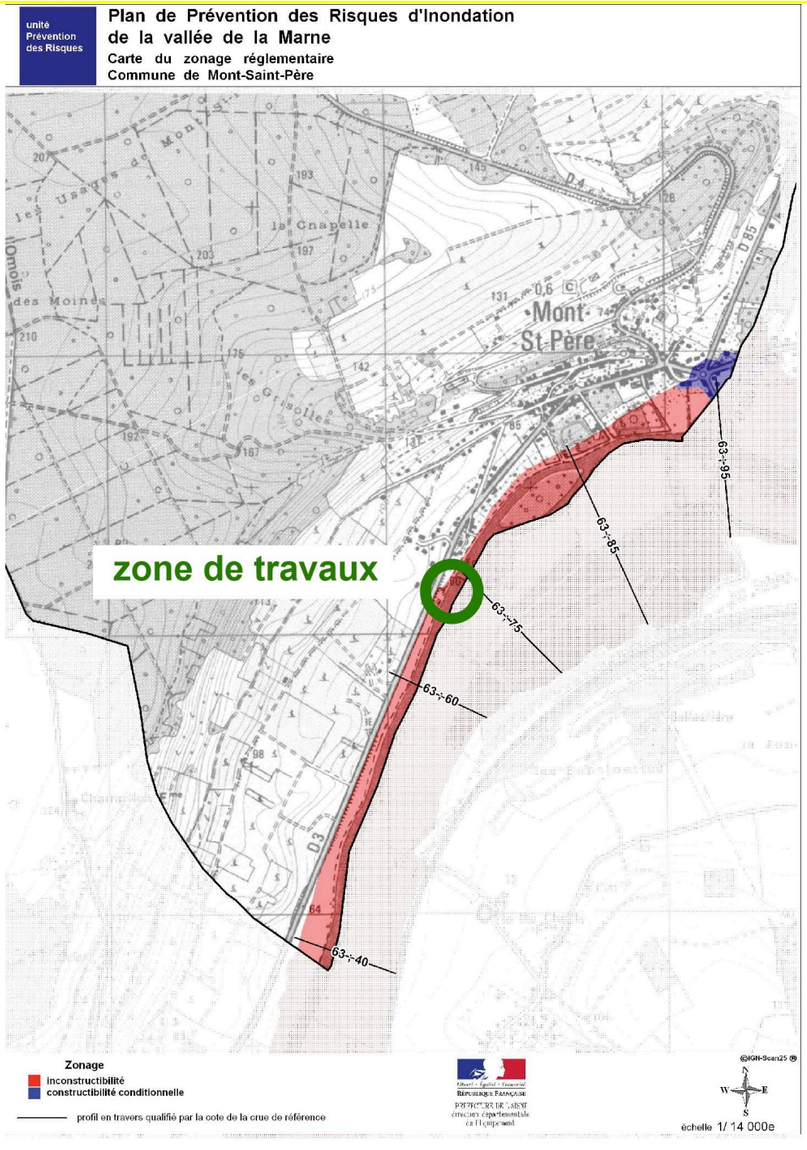
La zone de travaux s'inscrit également à l'aval immédiat de la ZNIEFF de type 1 « RÉSEAU DE FRAYÈRES À BROCHET DE LA MARNE » dont l'intérêt réside dans la diversité des milieux aquatiques, peu colmatés, et notamment de la Marne en aval des ouvrages, favorable aux espèces rhéophiles. Les inventaires font mention de la présence de la bouvière, de la loche de rivière et du brochet.

Le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger. Il sera ponctuel (quelques jours). Afin de limiter la gêne aux différentes espèces (oiseaux notamment), des horaires adaptés seront mis en place de manière à réduire le niveau de bruit rencontré. Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins. Les sédiments seront transportés par barges et ne pourront impacter les ZNIEFFs.

Des espèces piscicoles protégées étant présentes, et afin d'éviter des perturbations pour la reproduction de ces espèces, les travaux devront être effectués en dehors de leurs périodes de reproduction : février-avril pour le brochet, et fin avril à juin pour la bouvière, la vandoise et la loche de rivière.

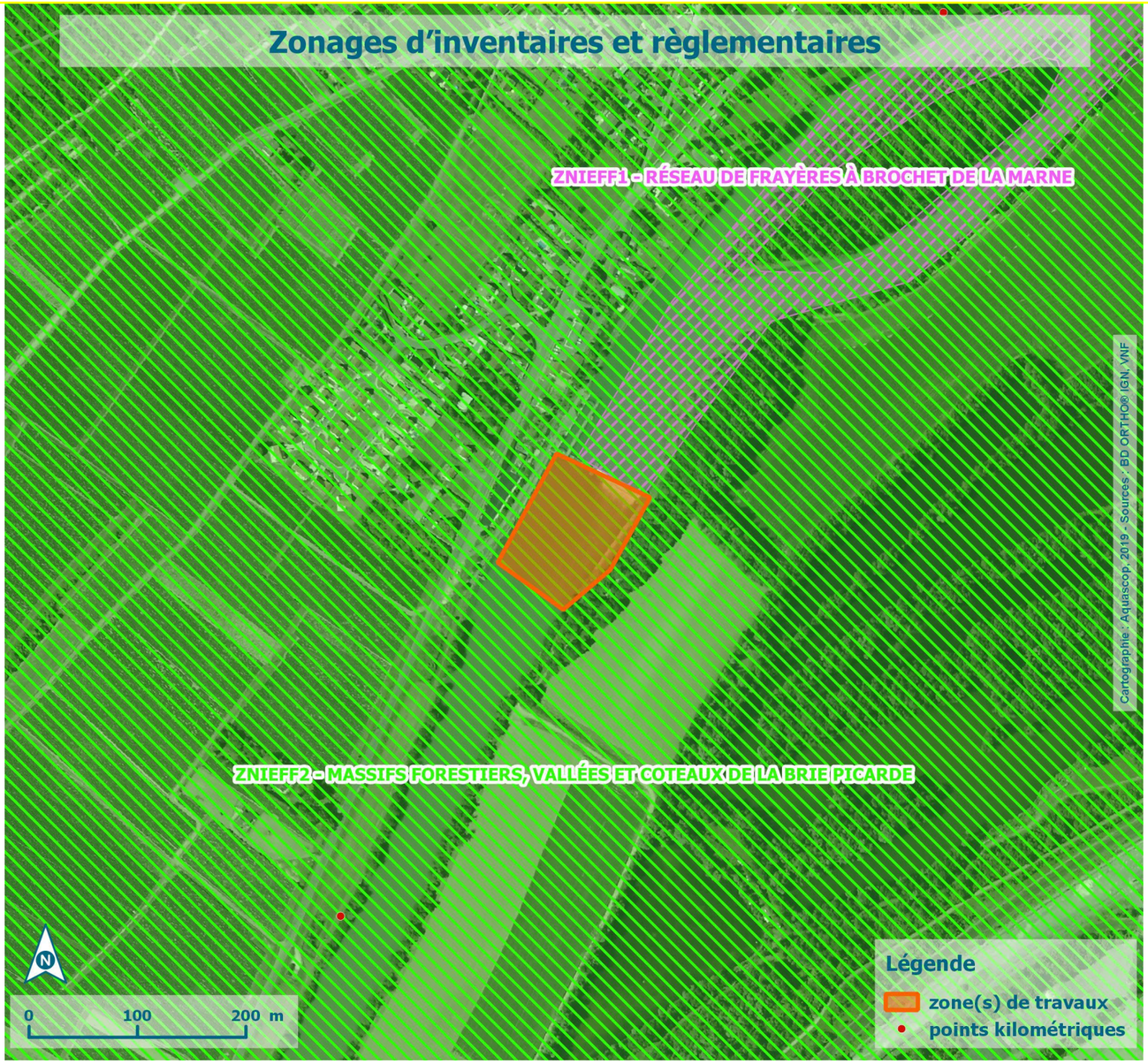
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Réalisation des travaux en dehors des périodes de fraie (entre le 1er mars et le 30 juin),
- Mise en place d'un rideau anti-dispersion.

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m³)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	444

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **A_2023_4_ Aval de l 'écluse d'Isles-les-Meldeuses**

Lot : A
UHC : n° 4 – Marne

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Aval de l 'écluse d'Isles-les-Meldeuses	Rivière	Meaux	113,2	113,29	Isles-les-Meldeuses, Congis-sur-Thérouanne

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en août 2025.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
247	2023-RMA-PK 113,245 18E028561-002	non	non dangereux	non	inertes

Prélèvements réalisés le 08/08/2023.

Localisation globale de la zone de travaux



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	x
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

PSS vallée de la Marne approuvé par décret du 13 juillet 1994 -

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR147	la Marne du confluent de l'Ourq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	bon	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Marne à La Ferté-sous-Jouarre (03109000), environ 22 km en amont. Les dernières données disponibles datent de 2014. Les espèces principales sont le chevesne, le goujon et l'ablette. Les espèces secondaires sont le barbeau, la bouvière, le gardon, la gremille, le hotu, la perche et la vandoise.

L'Agence Française de la Biodiversité a été sollicité le 5 juillet 2018 par mail pour obtenir des données plus récentes.

Type de berges :

Les berges sont constituées de perrés maçonnés puis en rive droite de berges naturelles avec ripisylve et en rive gauche de berges naturelles avec forte présence d'affaissement.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur la Marne pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, lamproie de rivière, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de la commune de Citry à La Ferté-sous-Jouarre.

Il est difficile de statuer pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés. La bouvière est toutefois présente dans le secteur.
La présence de frayères d'autres espèces est probable.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval de l 'écluse d'Isles-les-Meldeuses	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Oui	FR1112003 - Boucles de la Marne
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Oui	110001157 - Espace naturel du grand-voyeux et île l'ancre
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), la bouvière, le brochet, la loche de rivière et la vandoise

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

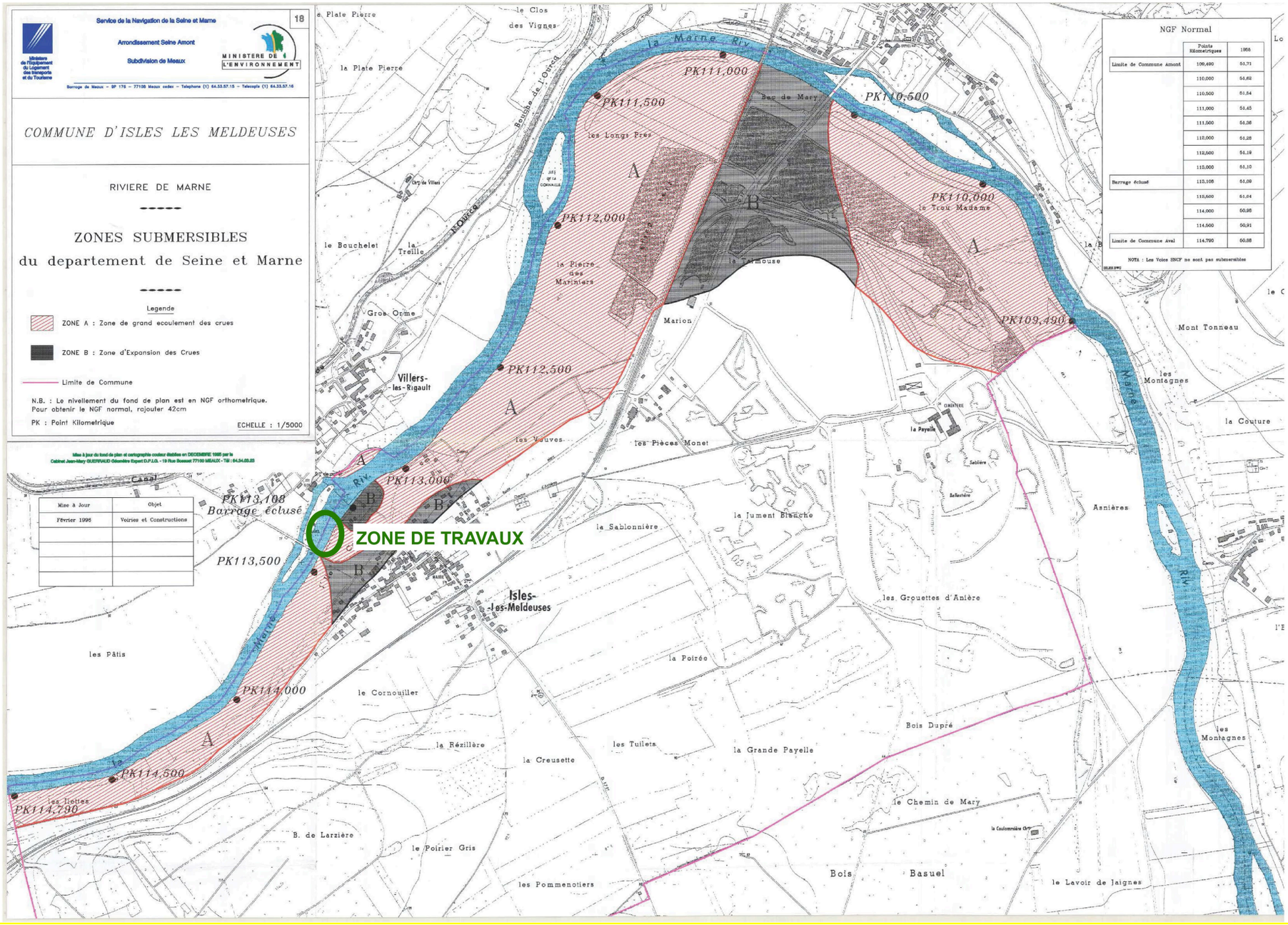
Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval de l 'écluse d'Isles-les-Meldeuses	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale.

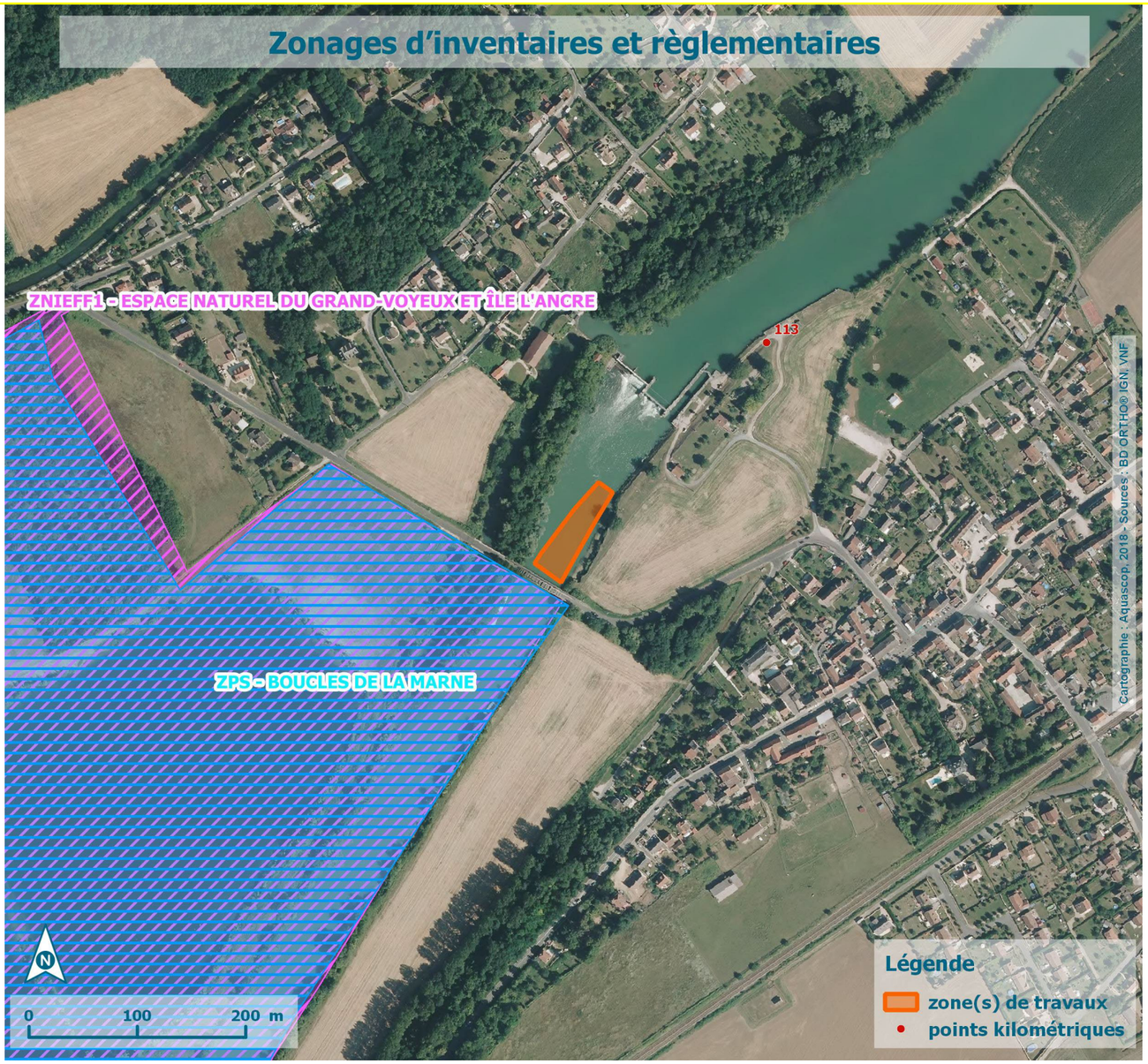
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/l	< 4 mg/l

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion ;
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin.

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	247

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	bief de Meaux	Rivière	bief de Meaux	116,300	116.450	Germigny-l'Évêque, Congis-sur-Thérouanne

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en août 2025.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

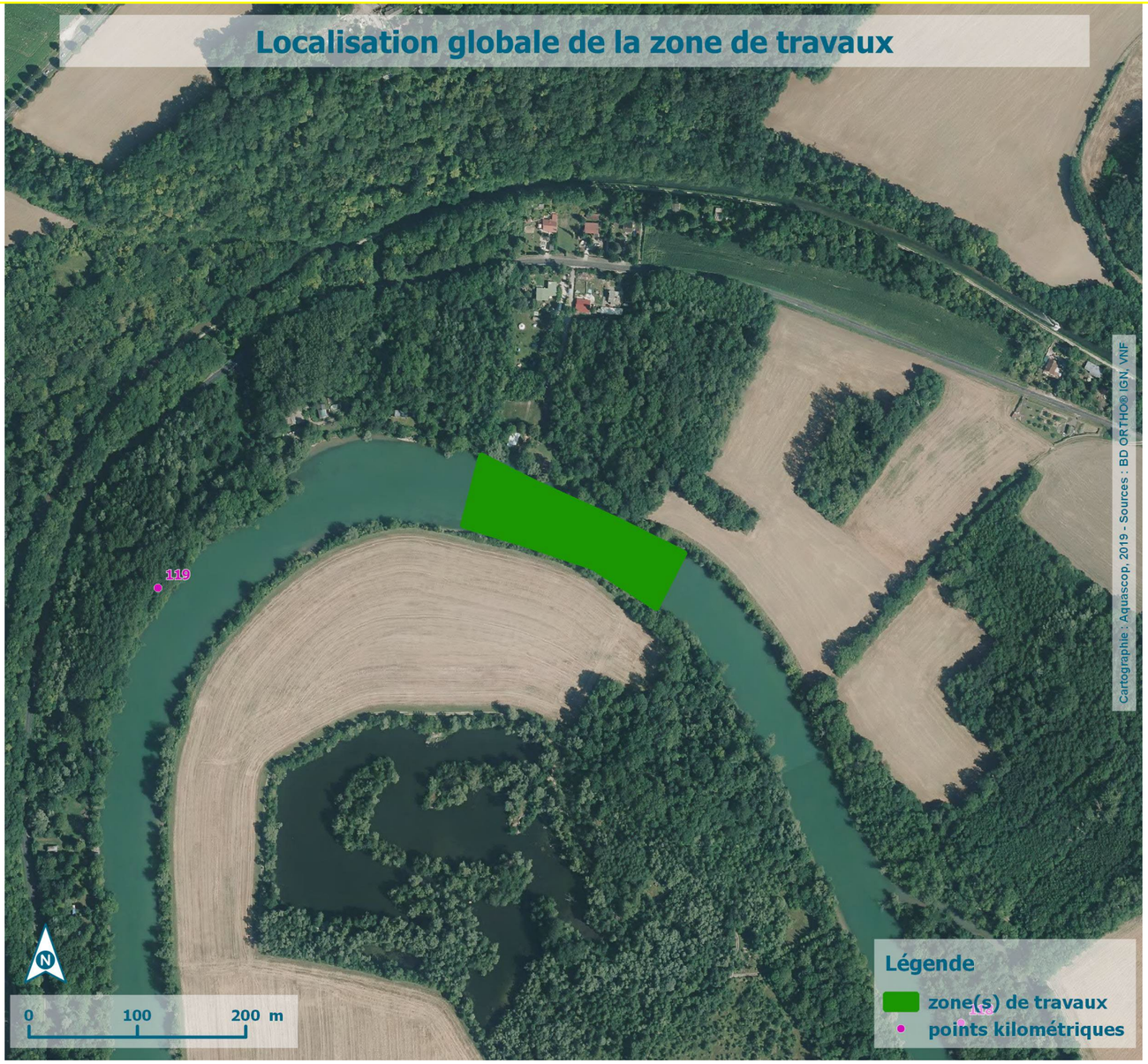
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
306	2023-RMA-PK 116.375	non	Non dangereux	non	Inertes

Prélèvements réalisés le 08/08/2023.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	x
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

PSS vallée de la Marne approuvé par décret du 13 juillet 1994 -

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR147	la Marne du confluent de l'Ourq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	bon	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de suivi piscicole est située sur la Marne à La Ferté-sous-Jouarre (03109000), environ 27 km en amont. Les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Il y apparaît 5 espèces principales : chevesne, gardon, goujon, barbeau, ablette, associées à 4 espèces d'abondance plus secondaire (perche, bouvière, silure, anguille).
A noter également la présence potentielle du brochet, de la loche de rivière et de la vandoise, espèces recensées au cours des années précédentes (notamment en 2014).

Type de berges :

Les berges sont naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté préfectoral relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur la Marne (pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de rivière, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet)) depuis la commune de Congis-sur-Thérouanne jusqu'à Condé-Sainte-Libiaire.
Des recensements récents (Etude des frayères à brochets sur les axes navigables de Seine-et-Marne - FDPPMA 7 7 - 2016-2017) n'ont pas mis en évidence de frayères à brochet au niveau de la zone de travaux. Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
bief de Meaux	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Oui	110001156 - BOUCLE DE LA MARNE A GERMIGNY L'EVEQUE
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), la bouvière, le brochet. La loche de rivière et la vandoise sont potentiellement présentes (recensé en 2014).

Synthèse des enjeux écologiques et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
bief de Meaux	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence avérée d'espèces de poissons protégées et/ou menacées et de la présence possible de frayères.

Le site est également compris dans l'enveloppe de la ZNIEFF « BOUCLE DE LA MARNE A GERMIGNY L'EVEQUE» ; toutefois les espèces déterminantes associées à cette ZNIEFF ne sont pas inféodées aux milieux aquatiques.

Concernant la faune pisciaire, et notamment les espèces protégées, les travaux devront être effectués en dehors de leurs périodes de reproduction : février-avril pour le brochet, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise et la loche de rivière (voire dès fin avril pour cette dernière). Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

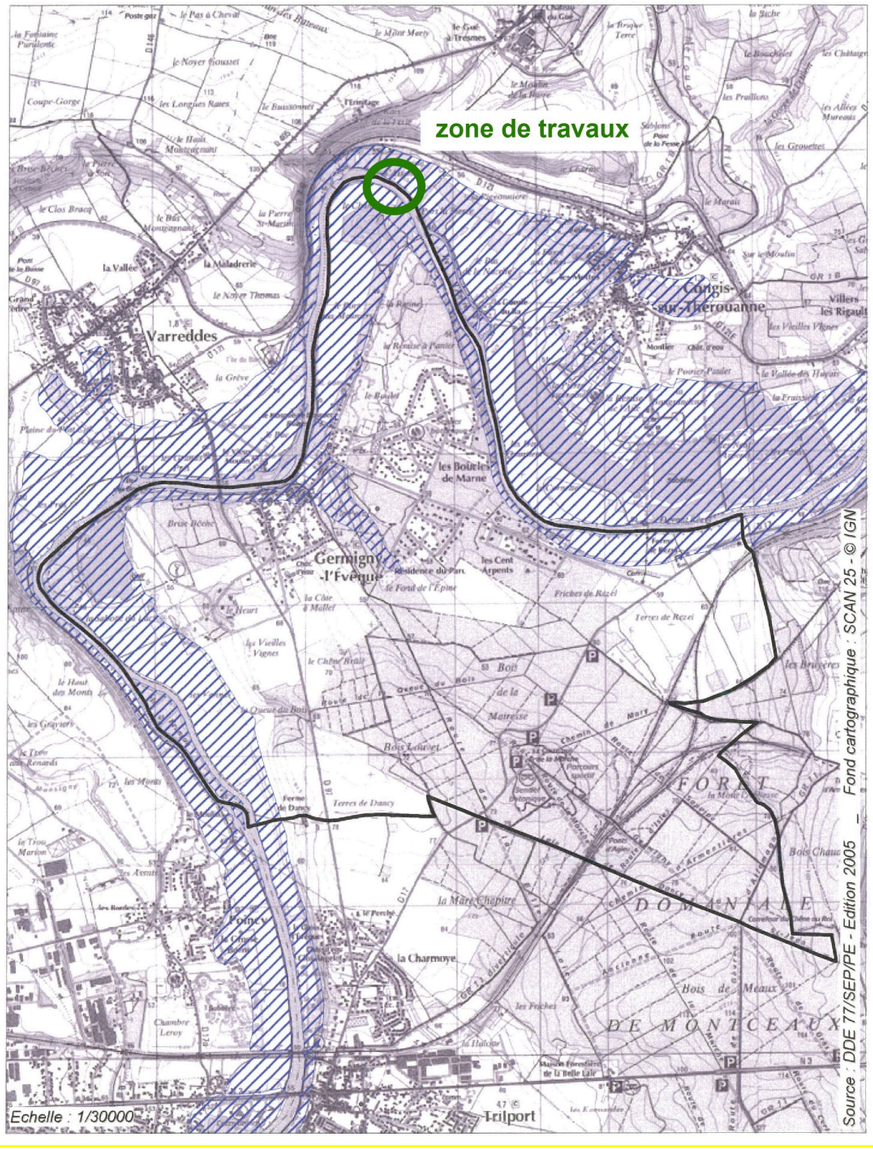
Risques identifiés

Commune de Germigny-l'Evêque

Information des acquéreurs et des locataires sur le risque inondation

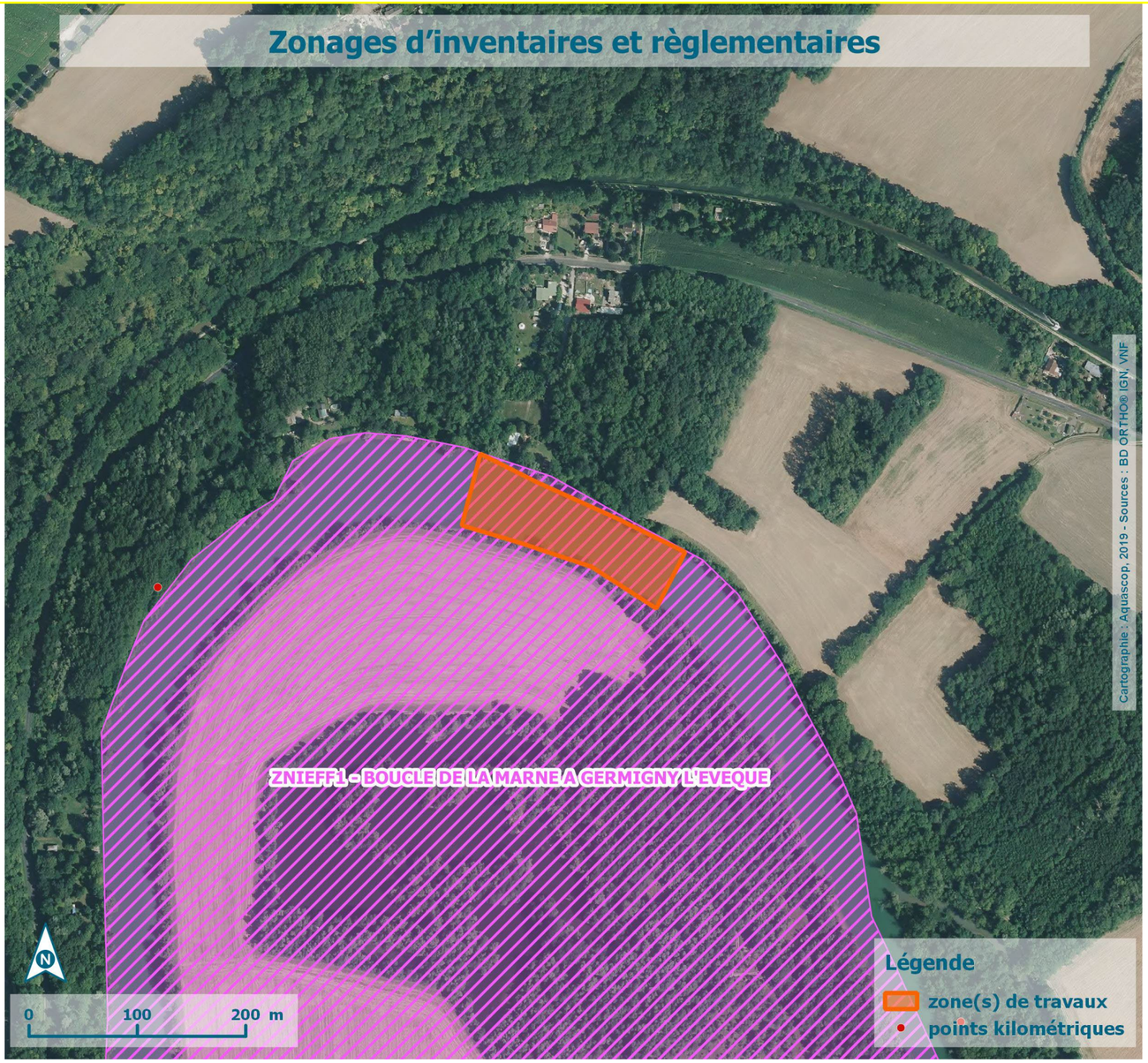
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE

Annexe à l'arrêté préfectoral
06/DAIDD/ENV n° 067
du 03 février 2006
mis à jour le .....



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion ;
- Dragages en dehors de la période de fraie, du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	306

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Dragage 2025

Fiche d'information : **A_2025_4_Aval_écluse_Créteil**

Lot : A
UHC : n° 4 – Marne

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention :

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Aval de l'écluse de Créteil	Rivière	Saint-Maurice	172,700 bis	172,850 bis	Créteil Saint-Maur des Fossés



Date et durée des travaux :

Les travaux se dérouleront en juillet 2025.

Techniques employées pour le dragage :

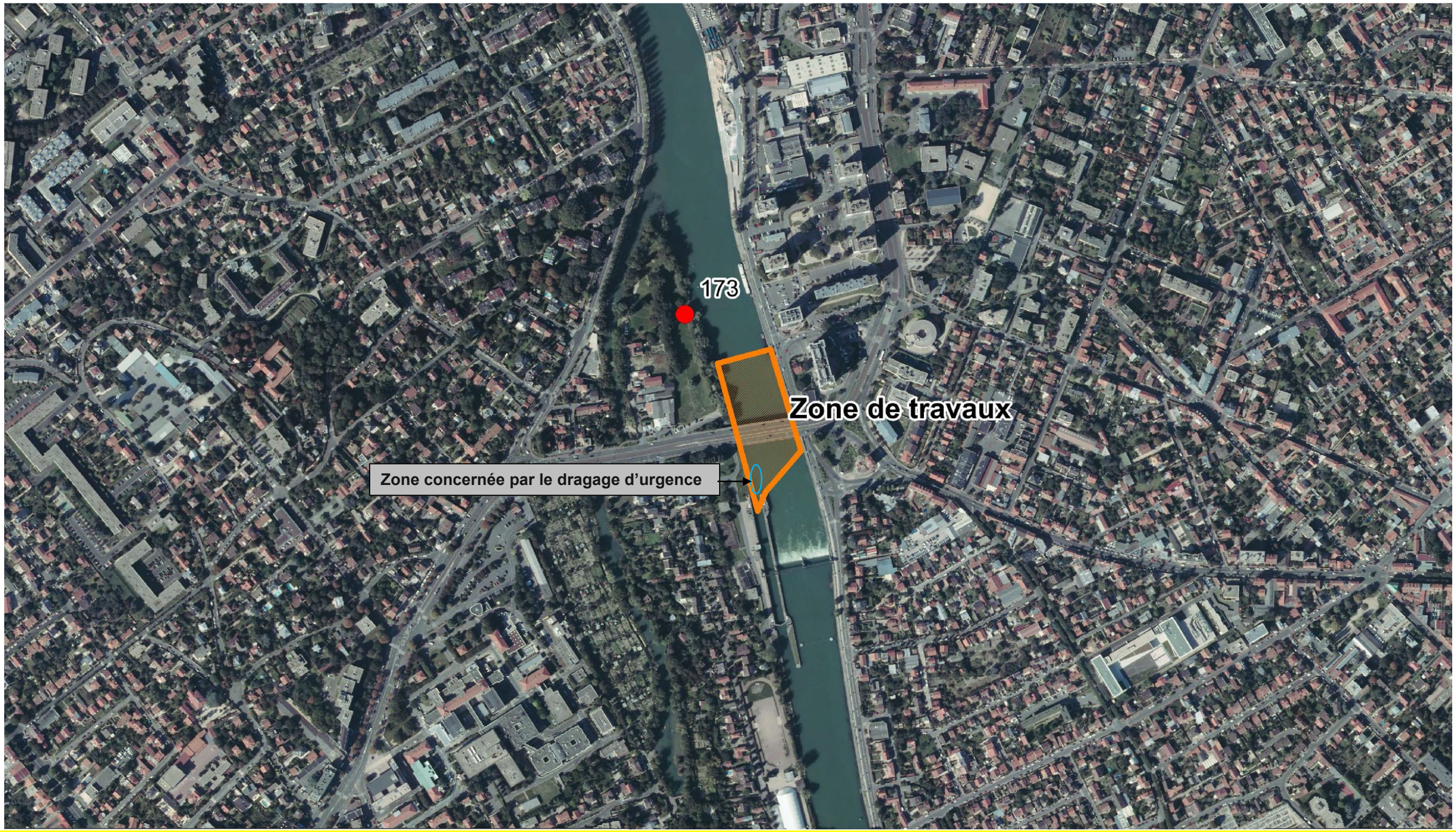
Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
81	2024-RMA-172.800 bis	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvement réalisé le 27/03/2024.

Localisation exacte des travaux - cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	X
	◦ Petit gabarit	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	X
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : oui

PPS de la Vallée de la Marne

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : non
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : non

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	Etat chimique (objectif)	Etat écologique (objectif)	Echéance	Etat chimique (actuel)	Etat écologique (actuel)
FRHR137	La Marne du confluent de la Gondoire au confluent de la Seine	Eaux superficielles	Bon état	Bon potentiel	2021	Moyen	Moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

La station ONEMA la plus proche est celle de Bonneuil-sur-Marne (environ 1 km). Les dernières données datent de juin 2011. Les principales espèces présentes sont le gardon, le goujon, la brème, le hotu et la bouvière.
D'autres espèces sont rencontrées comme l'anguille et la perche (www.image.eaufrance.fr).

Types de berges :

D'après l'atlas des berges de l'IAU Île-de-France, les berges sont lisses (palplanches et béton) sur l'ensemble de la zone à draguer.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le projet d'arrêté relatif aux frayères du département du val de Marne indique que la Marne sur l'ensemble du département du Val-de-Marne est susceptible d'abriter des frayères pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise) et de la liste 2 (brochet).
Hydrosphère a réalisé en 2012 des mesures de l'Indice Qualité du Frai à Maisons-Alfort et à Bonneuil. Le site de dragage est situé entre ces stations. Les résultats respectifs sont passables (12/20) et bonne (16/20).

Compte-tenu de la nature des berges (palplanches), la présence de frayères dans le secteur à draguer est peu probable.

Lors des inventaires menés dans le cadre du renouvellement du PGPOD, sur les années 2024 et 2025, les zones de dragage connues sur la DTBS ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas pour estimer l'enjeu potentiel vis-à-vis des frayères. La zone en question n'a pas été retenue comme « à potentiel enjeu », les inventaires terrain n'ont donc pas été réalisés sur ce site, considéré comme n'abritant pas de frayère.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval de l'écluse de Créteil	Écologie	ZPS	Non	
		ZNIEFF 1	Non	
		ZNIEFF 2	Non	
		ZICO	Non	
		SIC	Non	
		Arrêté protection de biotope	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

La bouvière fait partie des espèces protégées par l'arrêté du 8 décembre 1988.
Pour ces espèces, sont interdits, la destruction ou l'enlèvement des œufs ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, et notamment des lieux de reproduction.
Toutefois, le type de berge rencontré dans la zone de dragage n'est pas favorable à la présence de frayères dans ce secteur (berges en palplanches).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval de l'écluse de Créteil	non	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence avérée d'une espèce de poisson faisant l'objet d'une protection réglementaire. Toutefois, la zone de dragage restreinte (cf localisation en page 2) située dans le chenal de navigation à proximité directe de l'ouvrage de Créteil présente un faible enjeu environnemental (les berges n'étant pas favorable à la présence de frayères).

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie

Sans objet

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté, au droit, à 50m et 200m en aval (droite et gauche) de la zone d'apport
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4mg/l

Mesures réductrices :

- Mise en place de rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin.

Filières de gestion

Filière de gestion	Volumes : (en m³)
Valorisation	
- Plate-forme de transit puis valorisation BTP	
- Renforcements de berges	
- Tri granulométrique puis valorisation BTP	
- Comblement de ballastière	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	81

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Bief de Mont Saint Père	Rivière	Mont-Saint-Père	30.550	39.400	Courtemont-Varennes, Reuilly-Sauvigny, Mézy-Moulins, Barzy-sur-Marne, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Chartèves

3 zones ponctuelles : PK 30.550-30.800 / PK 31.010-31.090 / PK 39.300-39.400

Date et durée des travaux :

Les dragages auront lieu en août 2025.

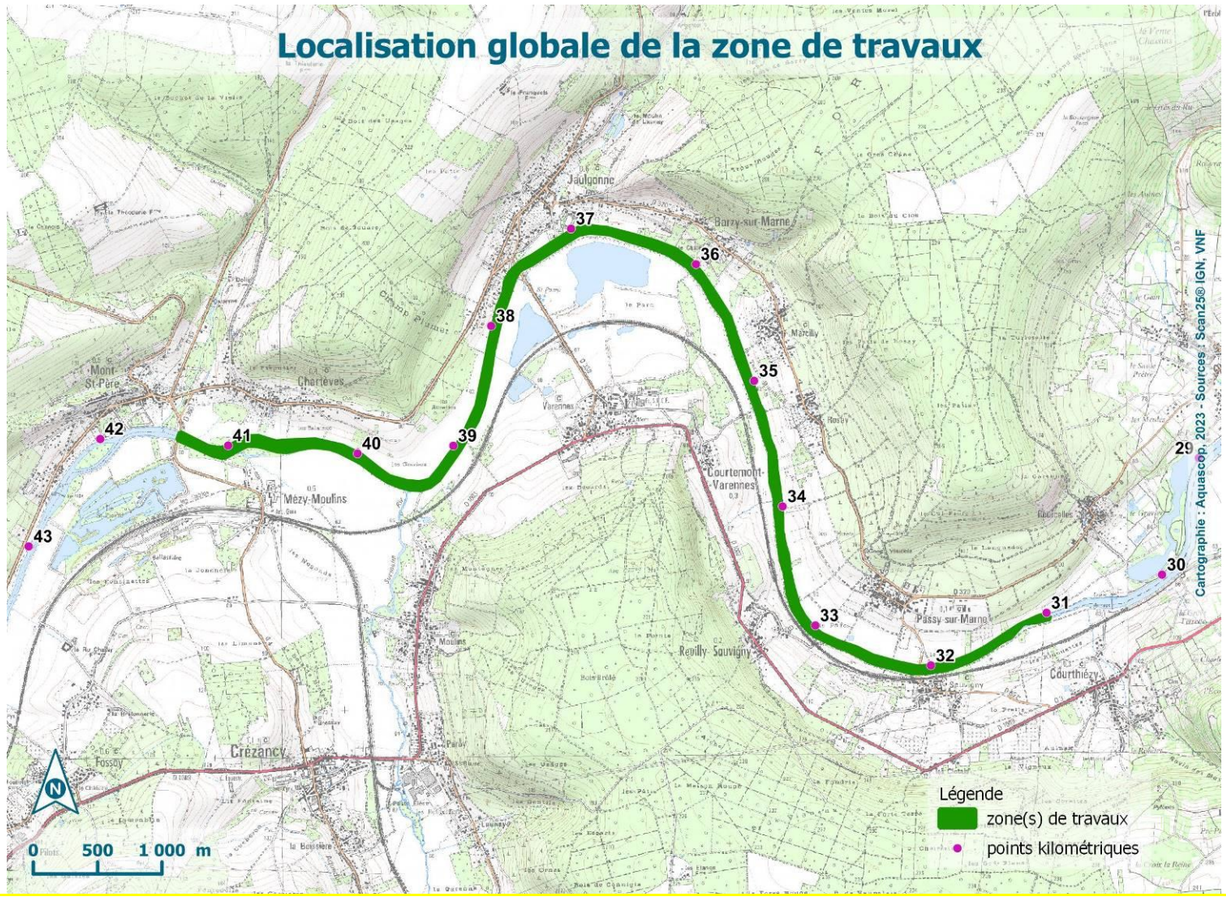
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

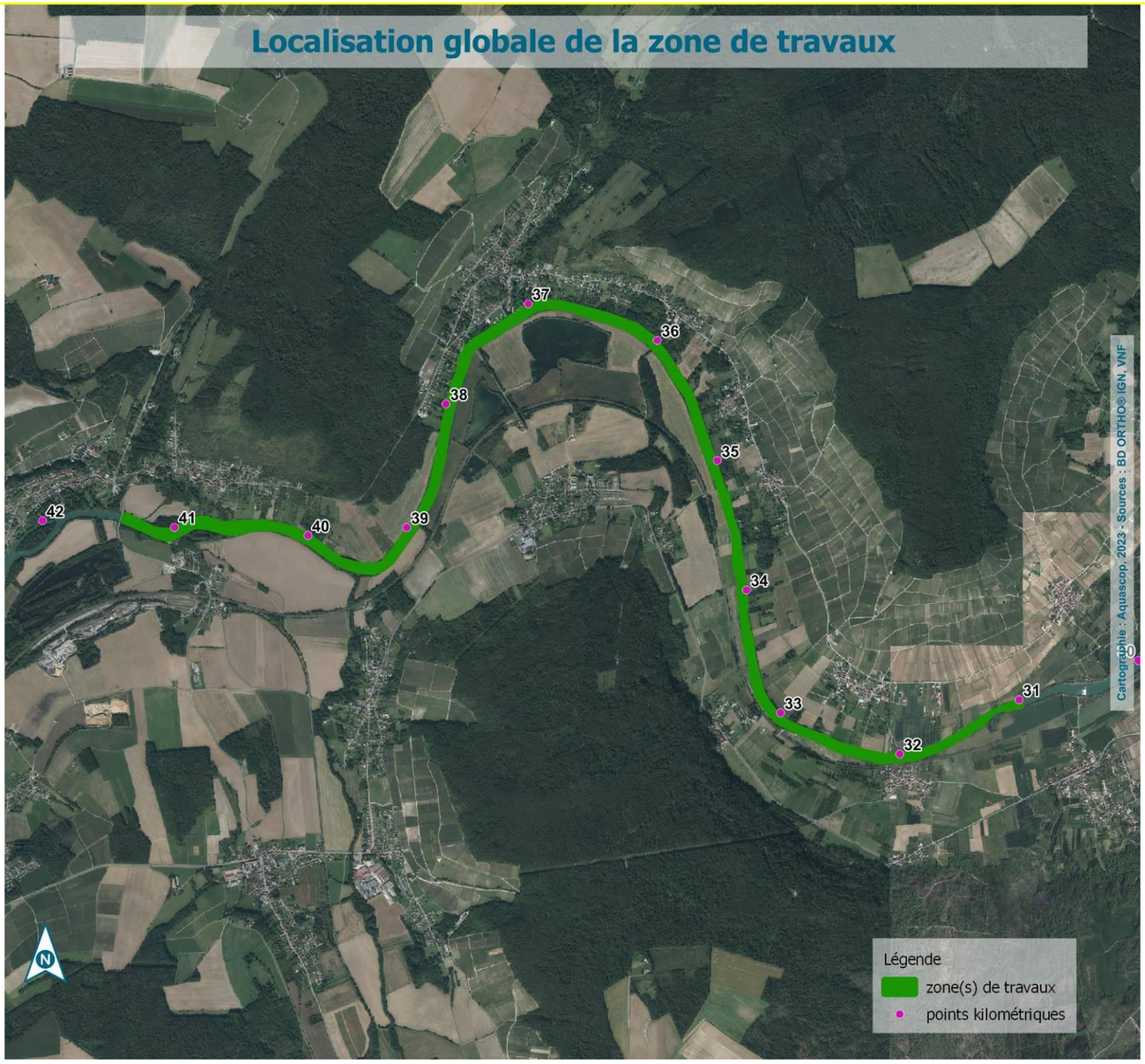
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
930	2023-RMA-PK 30.675 2023-RMA-PK 31.050 2023-RMA-PK 39.350	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 08/08/2023.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	x
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	X
	◦ Rural	X
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

PPRI Marne - approuvé le 16/11/2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR137	la Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourq (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Marne (03105500 - La Marne à Reuil 1), environ 19 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2021. Les espèces principales sont le gardon, le rotangle, l'ablette, le chevesne et la bouvière. Les espèces secondaires sont le hotu, la brême bordelière et la loche de rivière.

Type de berges :

Les berges sont naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de l'Aisne (signé le 21/11/2012) indique la présence de frayères sur la Marne pour les espèces pour les espèces de la liste 2 (Brochet) de la commune de Trélou-sur-Marne à Crouttes-sur-Marne.
2 frayères fonctionnelles sont présentes en bordure de la zone des travaux : à Jaulgonne et Mézy-Moulins (FDPPMA02). Le brochet s'y reproduit.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Bief de Mont Saint Père	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	220420025 - MASSIFS FORESTIERS, VALLÉES ET COTEAUX DE LA BRIE PICARDE
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Oui	220120038, 220013576, 220120041 - COURS DU SURMELIN, MASSIF FORESTIER DE FERE, COTEAU DE CHARTEVES ET RU DE DOLLY, RÉSEAU DE FRAYÈRES À BROCHET DE LA MARNE
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), bouvière, brochet, loche de rivière ont été recensés dernièrement à la station de Reuil.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Bief de Mont Saint Père	oui	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans 4 zones d'intérêt écologique.

La ZNIEFF des massifs forestiers, vallées et coteaux de la Brie picarde et la ZNIEFF du massif forestier de Fere, coteau de Charteves et ru de Dolly possèdent un patrimoine naturel remarquablement bien conservé. Outres la diversité et la richesse des milieux terrestres et humides (comprenant des groupements inscrits à la directive habitat), le réseau hydrographique (Marne et affluents) montre des peuplements faunistiques remarquables : le réseau secondaire est favorable à un peuplement salmonicole (dont la truite fario, qui s'y reproduit), et est riche en invertébrés benthiques.

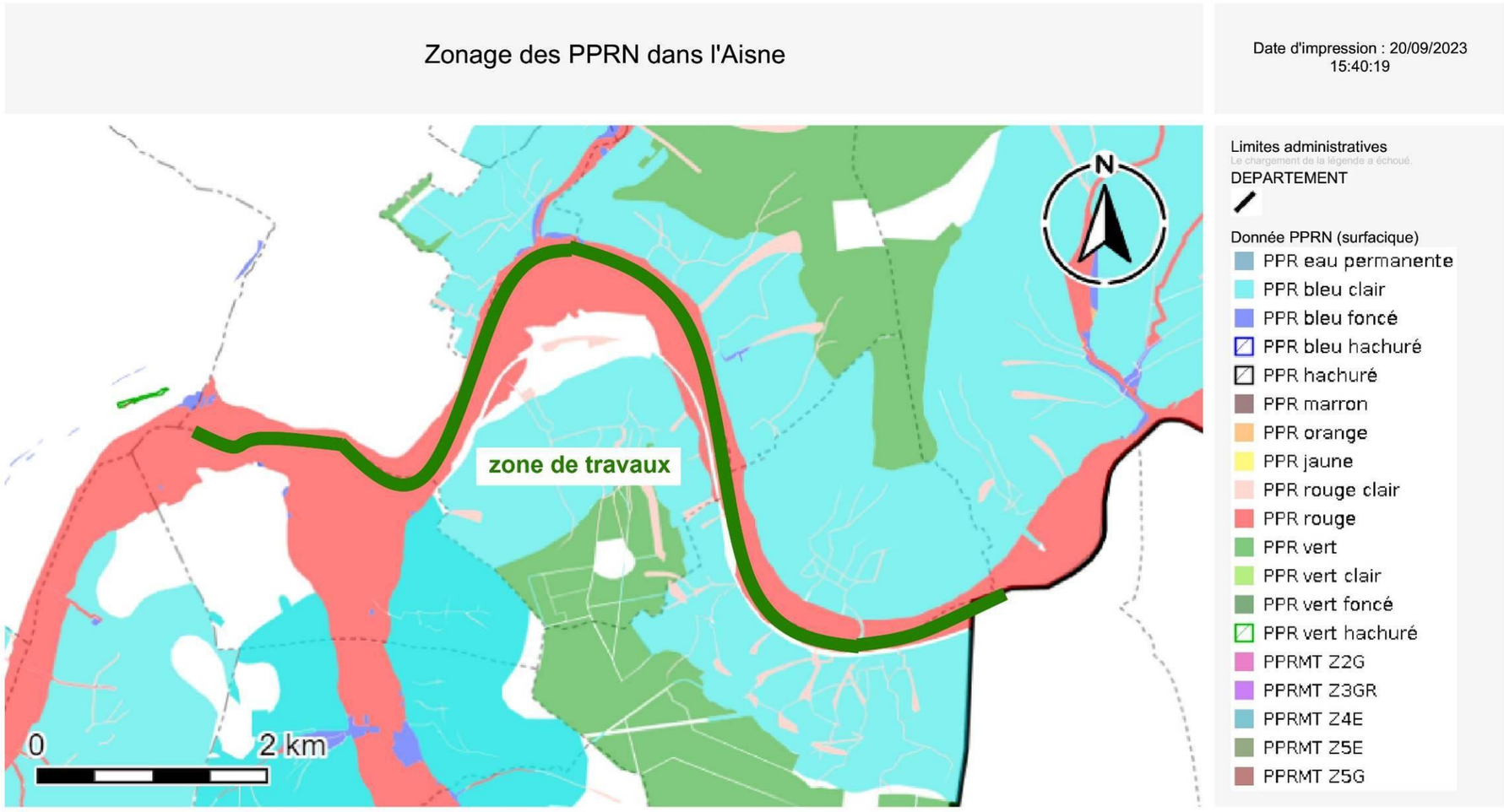
La ZNIEFF du cours du Surmelin se limite au lit mineur du Surmelin. L'intérêt de la zone réside dans des milieux aquatiques diversifiés favorables à un peuplement salmonicole (truite fario, chabot, brochet, lote de rivière, anguille et lamproie de planer). L'aval du cours du Surmelin joue un rôle essentiel en terme d'abri pour les poissons de la Marne, lors de perturbations.

La ZNIEFF du réseau de frayères à brochet de la Marne se limite au lit mineur et au berges de la Marne, sur neufs tronçons sélectionnés pour leur aptitude potentielle à accueillir des frayères à brochet. L'intérêt de ces tronçons réside dans la présence de zones graveleuse non colmaté en aval des ouvrages de retenue et favorables aux espèces rhéophiles, des annexes favorables à la fraie du brochet, des berges présentant de nombreuses caches pour les poissons. On cite la présence, dans la Marne, de la bouvière, du brochet et de la loche de rivière.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et l'ide mélanote.

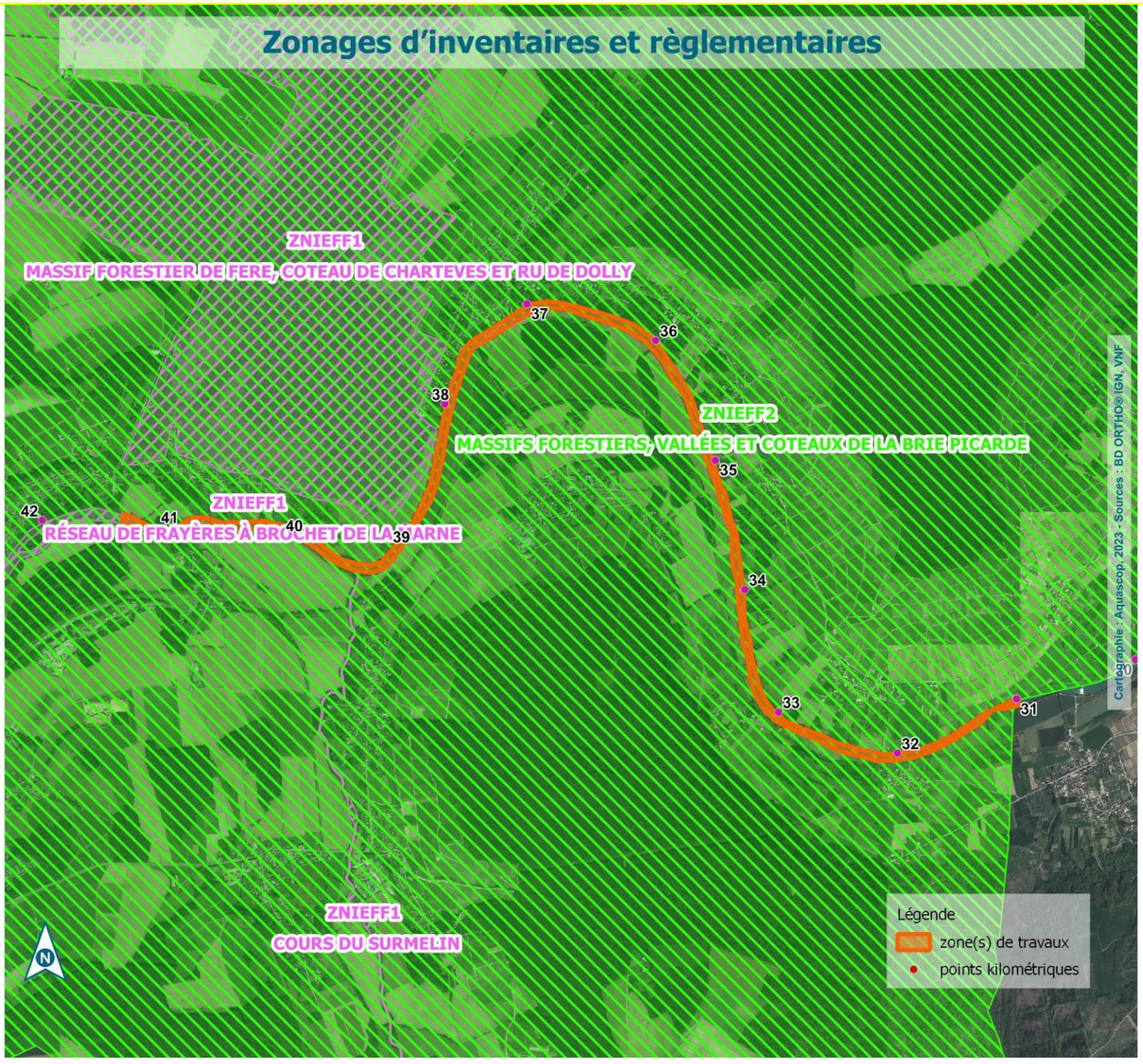
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	930

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Amont RD de l'écluse de Charly	Rivière	Charly	66,300	66,500	Charly-sur-Marne, Pavant

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus en août 2025.

Techniques employées pour le dragage :

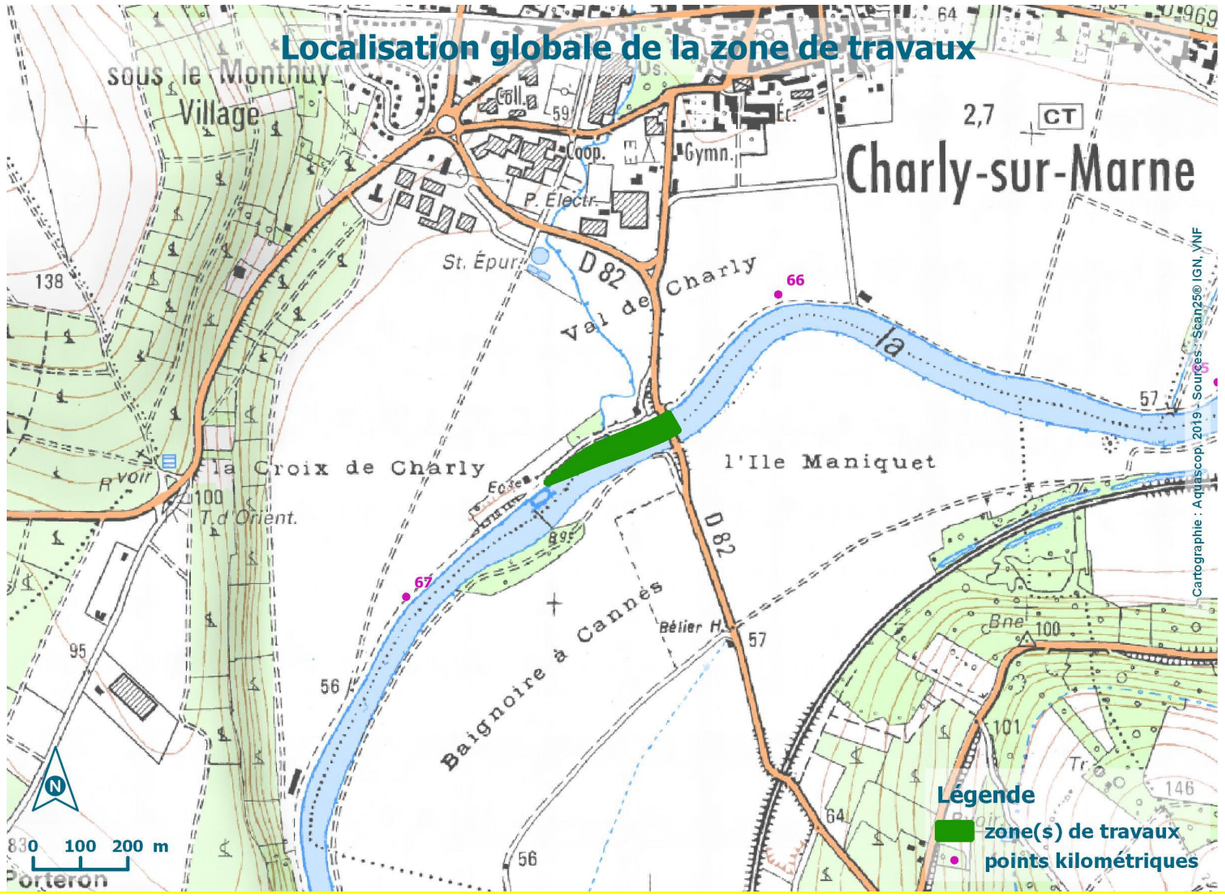
Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
74	2023-RMA-PK 66,460	non	non dangereux	non	inertes

Prélèvements réalisés le 08/08/2023.

Localisation globale de la zone de travaux



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	x
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

02DDT20070006 - PPR - Débordement de la Marne - Secteur entièrement concerné par un risque important d'inondation

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR137	la Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourq (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Captage de Pavant 0156-5X-0098	Souterrain	Arrêté de DUP 01/04/1992
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de suivi des peuplements pisciaires est située sur la Marne (03108098 - LA MARNE A AZY-SUR-MARNE 1), à environ 10 km en amont. Les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016 révèlent la présence, comme espèces principales, de l'ablette, du gardon, et de la bouvière et la perche ; les espèces secondaires étant le chevesne, le goujon, la perche soleil et la vandoise. A noter que les inventaires disponibles pointent également la présence de la loche de rivière et de l'anguille.

Type de berges :

Les berges sont renforcées par un rideau de palplanches et un perré.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'Arrêté préfectoral de l'Aisne (02) fixant la liste des frayères à titre réglementaire (article R. 432-1 du Code de l'Environnement) mentionne que la rivière Marne est susceptible d'abriter des frayères à brochets sur l'ensemble du département.
La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot, de la loche de rivière et de la vandoise est possible. Bien que la bouvière soit également présente dans ce secteur de la Marne, il est difficile de statuer sur sa reproduction locale sans données disponibles précisant la présence ou non de mollusques bivalves susceptibles d'accueillir sa ponte
La zone draguée correspond à un aval immédiat d'ouvrage dont les berges sont en palplanches ou maçonnées. La présence de frayères à brochet est peu probable à cet endroit. Cependant, des frayères pouvant néanmoins exister à l'aval du secteur d'étude, cette sensibilité potentielle doit être prise en compte.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Amont RD de l'écluse de Charly	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), bouvière, brochet, loche de rivière, vandoise.

Synthèse des enjeux écologiques et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Amont RD de l'écluse de Charly	possible	oui	non	oui

Sensibilité environnementale :

Deux paramètres octroient une forte sensibilité environnementale au site de dragage : la présence avérée d'espèces de poissons protégées et/ou menacées (loche de rivière, bouvière et vandoise notamment) et la proximité d'un périmètre de protection rapproché de la ressource en eau potable.

La présence possible en aval de frayères à brochet concoure également à cette sensibilité environnementale.

Pour éviter des perturbations pour la reproduction de ces espèces, les travaux devront être effectués en dehors de leurs périodes de reproduction : février-avril pour le brochet, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise et la loche de rivière (dès fin-avril pour cette dernière).

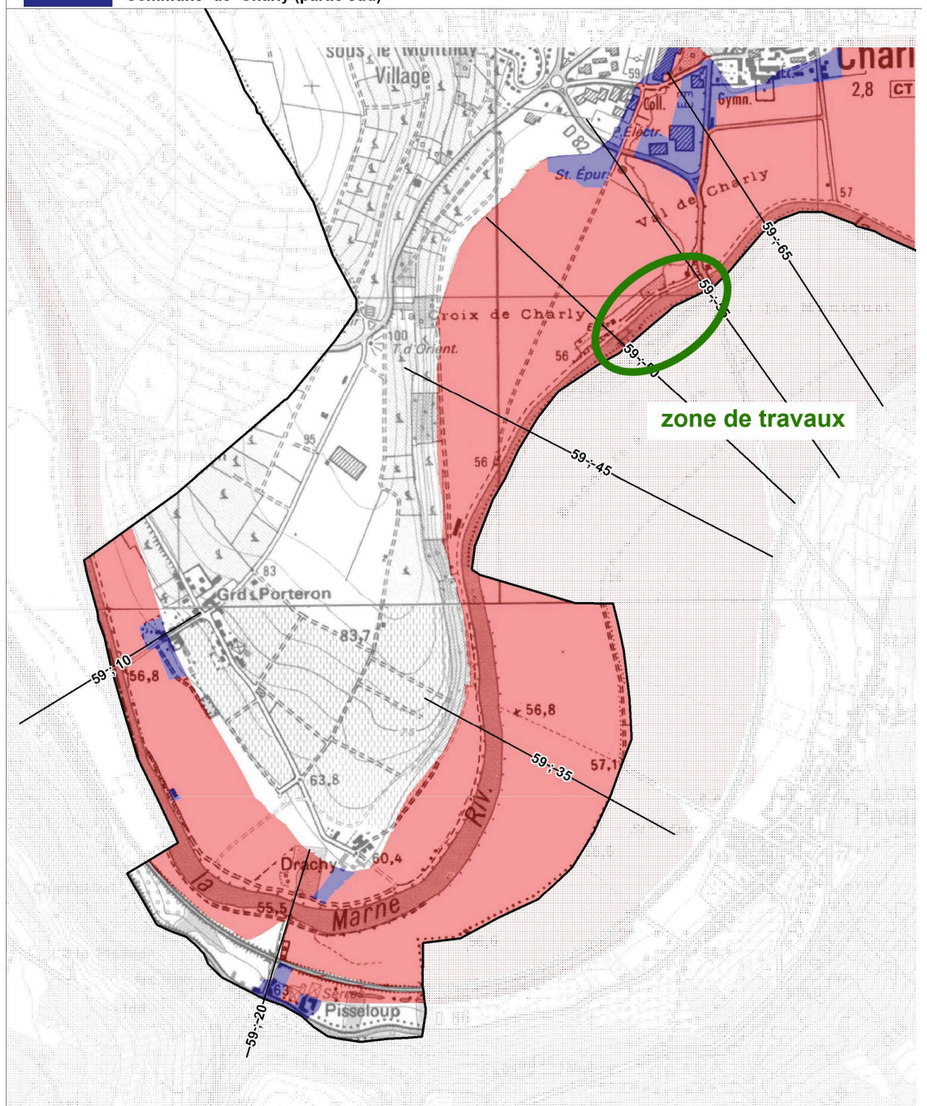
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

unité Prévention des Risques

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Marne

Carte du zonage réglementaire
Commune de Charly (partie sud)



Zonage
inconstructibilité
constructibilité conditionnelle
profil en travers qualifié par la cote de la crue de référence

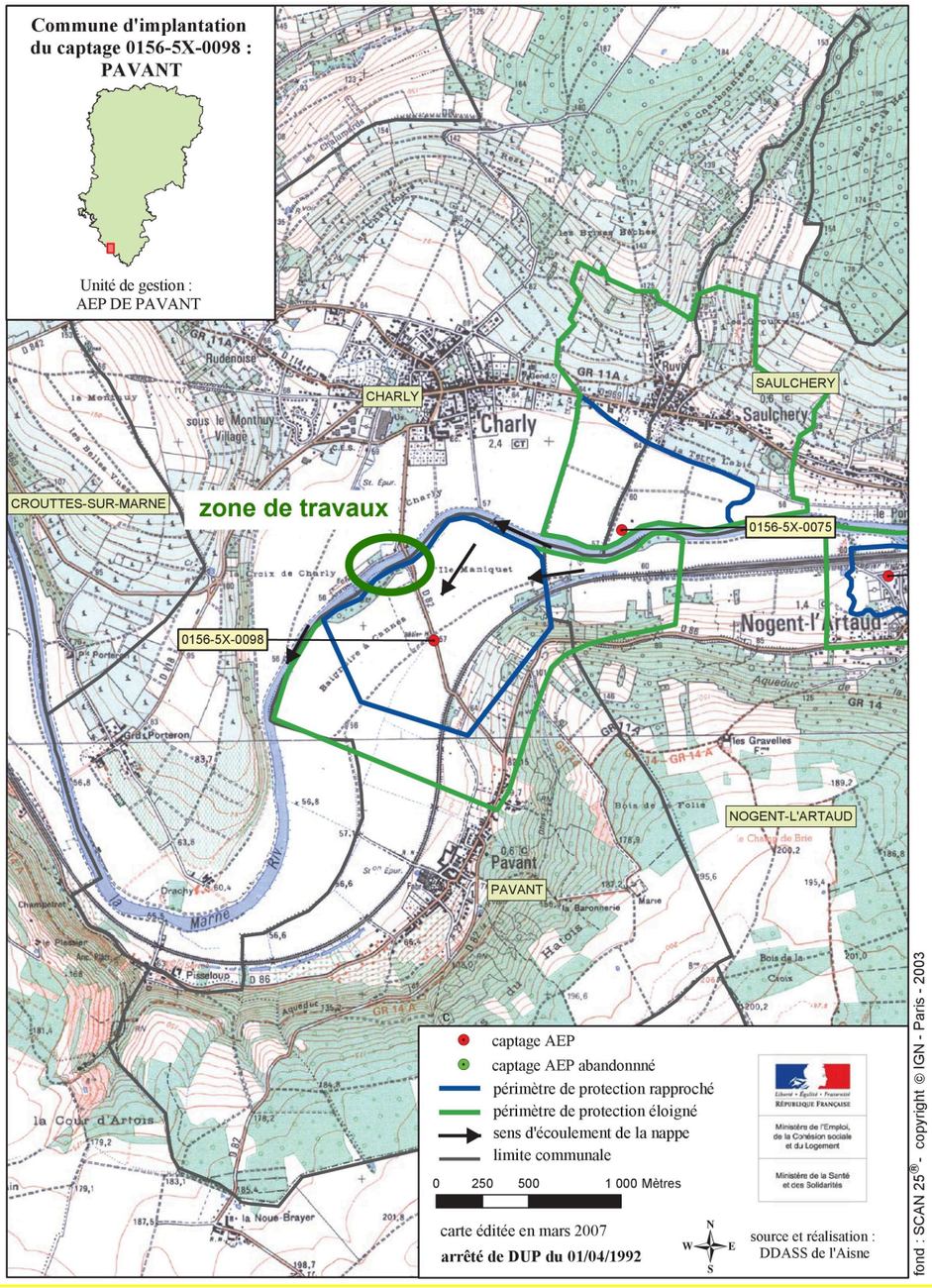
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'AISNE
direction départementale de l'Equipement

©IGN-Scan25

échelle 1/ 14 000e

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion ;
- Dragages en dehors de la période de fraie, de février à fin juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	74

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.

Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2025

Fiche d'information : **A_2023_4_aval écluse de Charly**

Lot : A
UHC : n° 4 – Marne

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	aval écluse de Charly sur Marne	Rivière	Mery-sur-Marne	66,690	67,020	Charly, Pavant

Date et durée des travaux :

Les travaux sont prévus en août 2025.

Techniques employées pour le dragage :

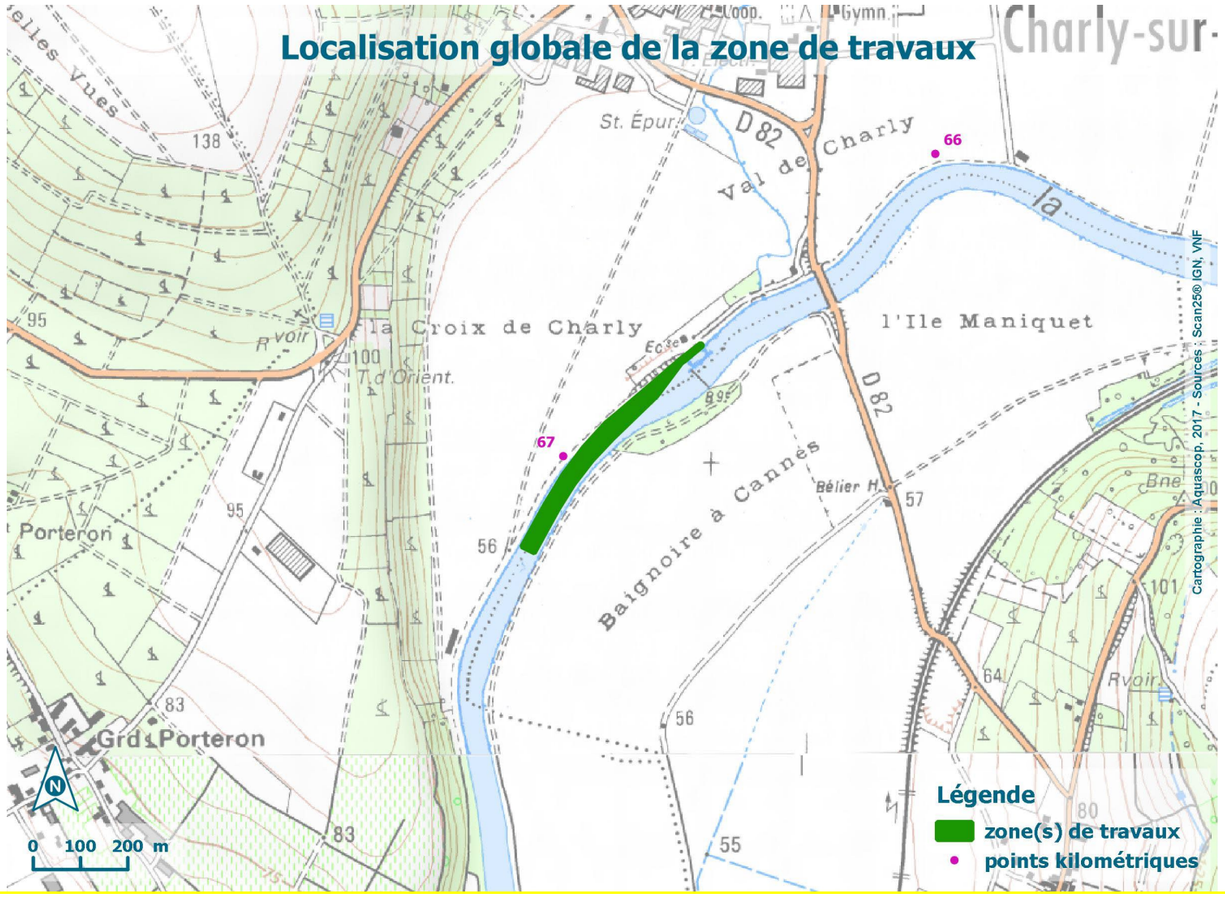
Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
352	2023-RMA-PK 66.910	non	Non dangereux	non	Inerte

Prélèvement réalisé le 08/08/2023.

Localisation globale de la zone de travaux



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	x
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

PPR inondations par débordement de la rivière Marne - Secteur entièrement concerné par un risque important d'inondation

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR137	la Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourq (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui, en limite de Marne	Captage de Pavant 0156-5X-0098	Souterrain	Arrêté de DUP 01/04/1992
Périmètre de protection éloignée	oui, en limite de Marne	Captage de Pavant 0156-5X-0098	Souterrain	Arrêté de DUP 01/04/1992

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Marne à Azy-sur-Marne (03108098), environ 10 km en amont, et une autre est située sur la Marne à la Ferté-sous-Jouarre (03109000) environ 20 km en aval. Les espèces principales sont l'ablette, la bouvière, le chevaine, le gardon et le goujon. Les espèces secondaires sont la grémille et la perche commune.

Type de berges :

Les berges sont constituées de palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'AP départemental de l'Aisne (02) fixant la liste des frayères à titre réglementaire (article R. 432-1 du Code de l'Environnement) mentionne que la rivière Marne est susceptible d'abriter des frayères à brochets.
La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot, de la loche de rivière et de la vandoise est possible. Il est difficile de statuer pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés. La bouvière est présente dans la Marne dans le secteur.

La zone draguée correspond à un aval immédiat d'ouvrage dont les berges sont en palplanches. La présence de frayères est peu probable.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
aval écluse de Charly sur Marne	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais présente sur les listes rouges françaises et mondiales, en danger critique d'extinction), la bouvière, le chabot, la loche de rivière et la vandoise.
Compte-tenu du site à draguer, la présence d'habitats ou de zone de reproduction d'une de ces espèces est peu probable.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
aval écluse de Charly sur Marne	Peu probable	oui	non	oui

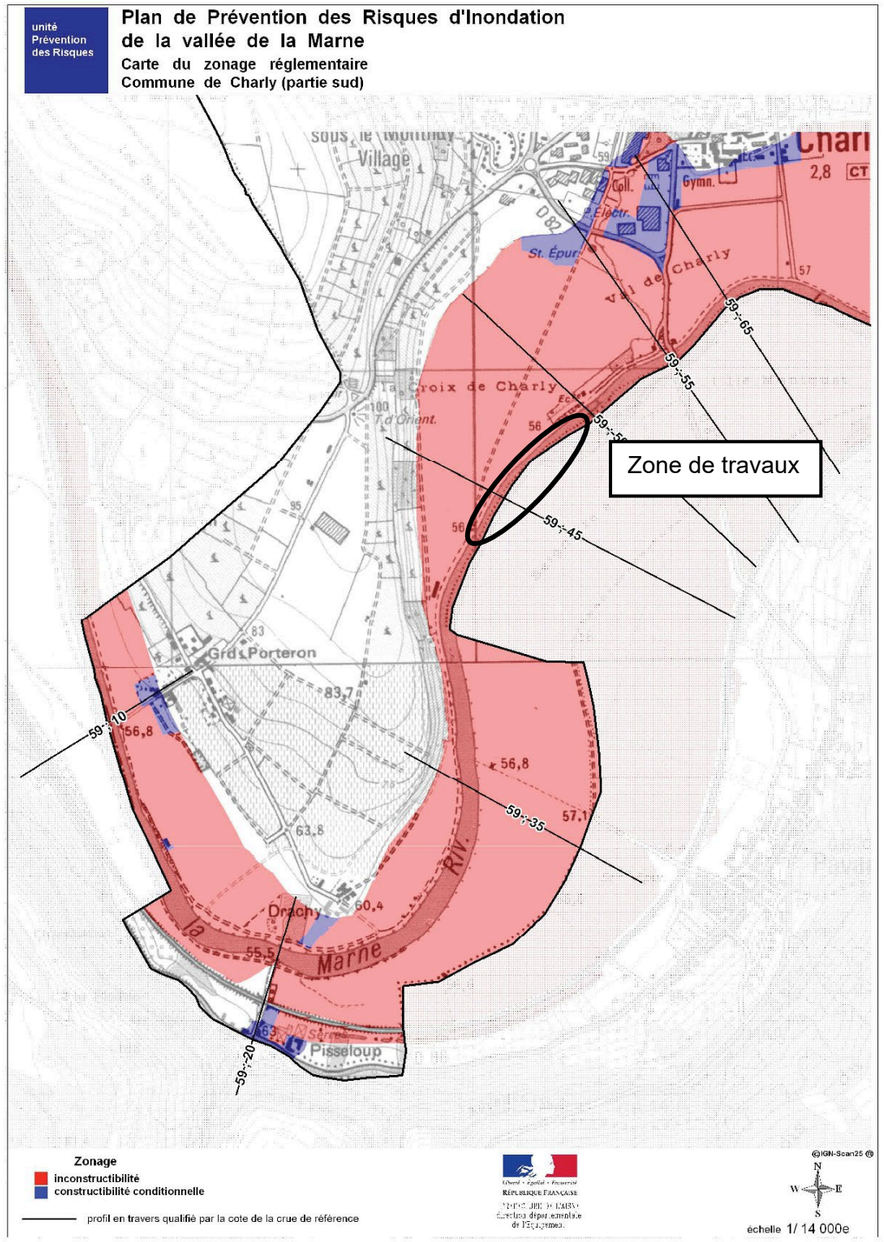
Sensibilité environnementale :

Le site de dragage présente une faible sensibilité environnementale.

Compte-tenu du dragage d'entretien (apports récents) il n'y a pas de risque de décolmatage au niveau du captage souterrain.

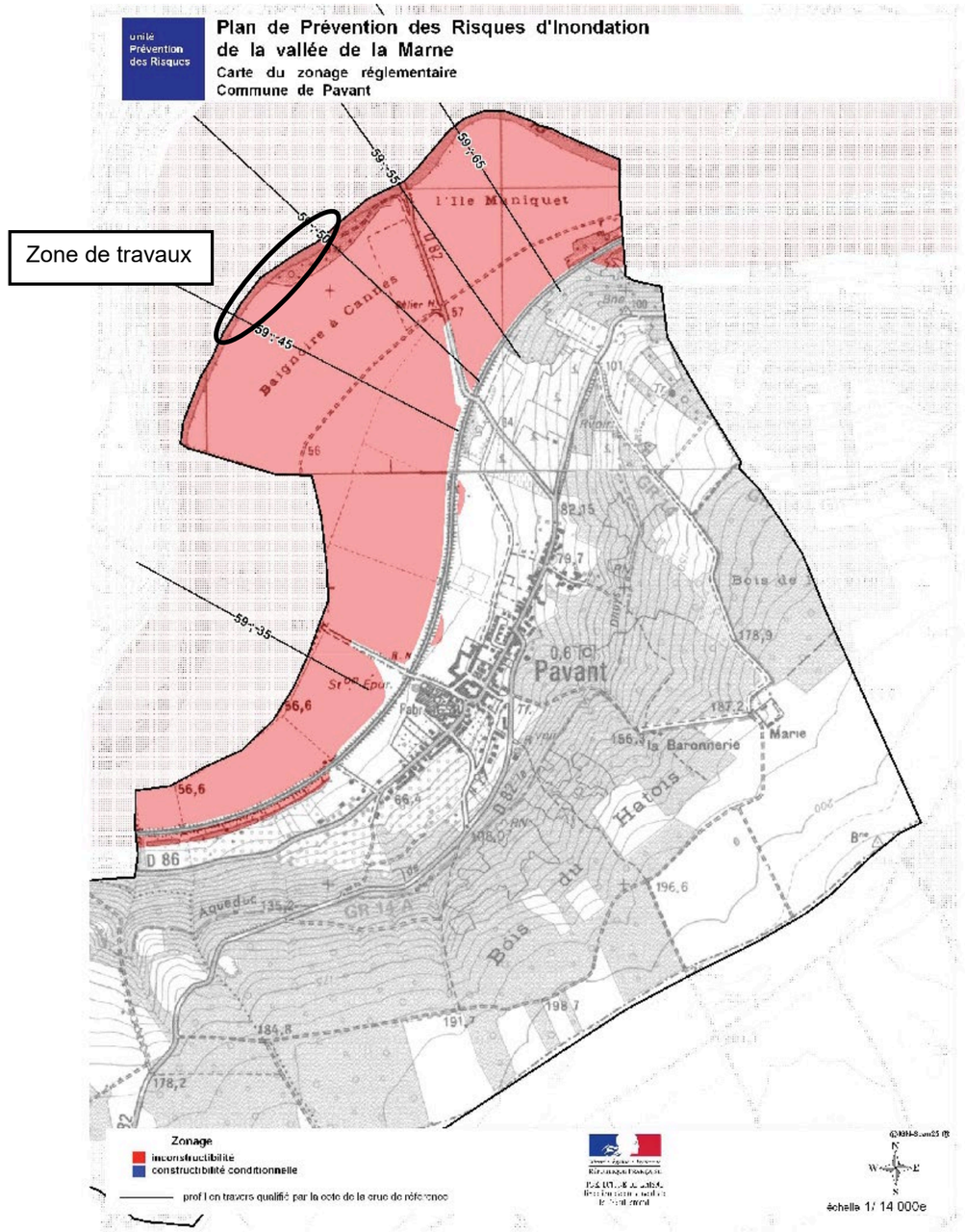
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



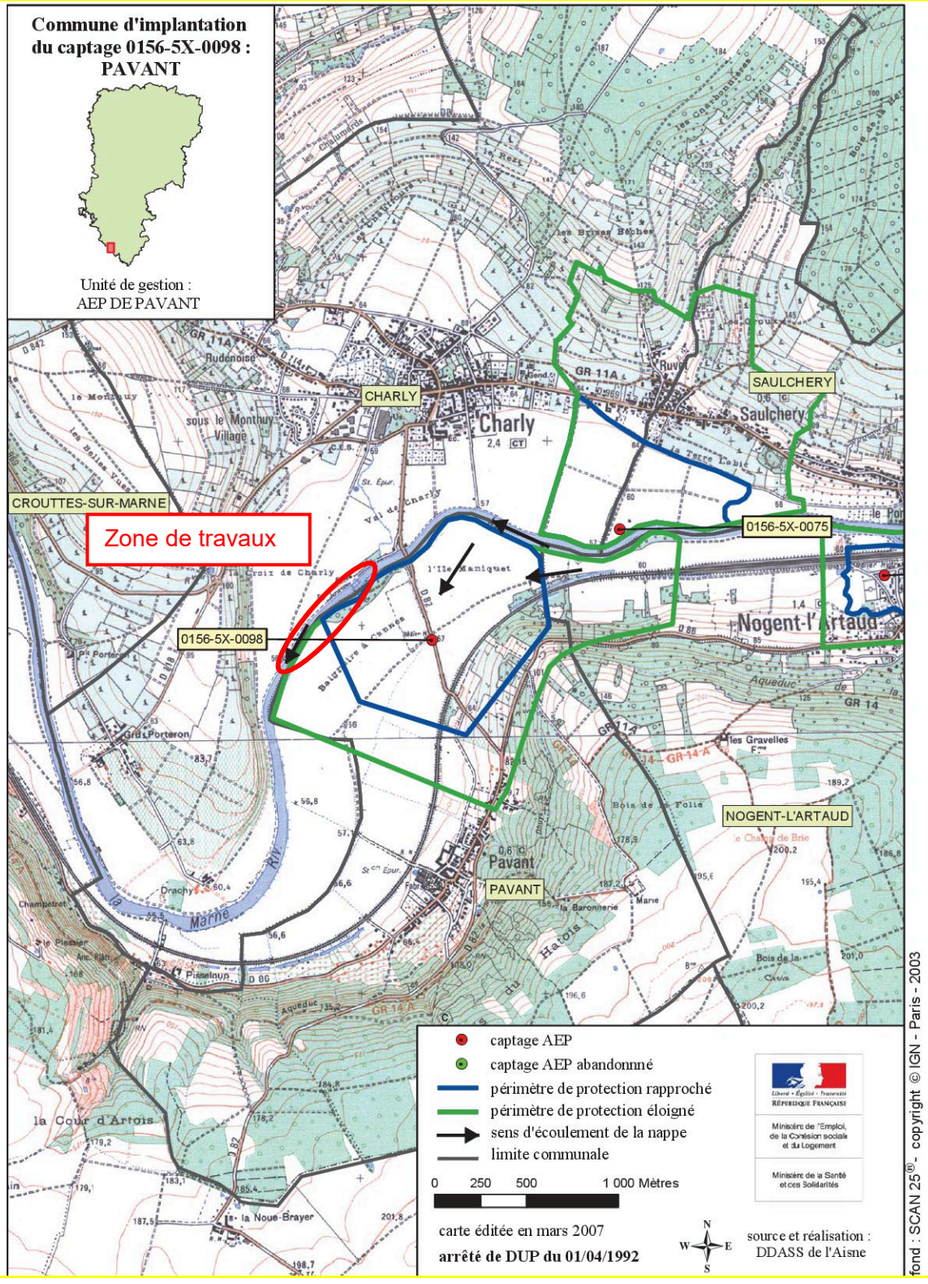
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
>165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Dragage en dehors des périodes de fraie (1er mars au 30 juin)
- Mise en place d'un rideau anti-dispersion

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m³)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	352

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.